REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-600 du Septembre 2011

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ), de l'intérim de Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du **lundi 05 septembre 2011 au dimanche 11 septembre 2011**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

VU le Décret N° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement

.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du **lundi 05 septembre 2011 au dimanche 11 septembre 2011, Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le **Professeur François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Septembre 2011

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2-CC : 2 –HCJ : 2 – CES : 2 HAAC : 2 – SGG : 4 – MJSL : 4 – MESRS : 4 – Autres Ministères : 25 – Départements :6 –JORB : 1.-